
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 7 août 2026

Nombre de membres du conseil en exercice : 11

Membres présents : 10

Absent : 1

Le sept septembre deux-mil-vingt-six à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués à la Mairie par Monsieur Frédéric HERBIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Frédéric HERBIN - Maire, Monsieur Claude LATEUR – Adjoint au Maire, Madame Martine PERIER, Monsieur Dominique ELOY, Madame Laure LEFEBVRE, Madame Cécile DESFRICHES, Monsieur Matthieu GELÉ, Madame Emilie MAILHÉ, Madame Françoise BUFFARD, Monsieur José COCOVILLE.

ABSENT EXCUSÉ : Monsieur Vincent BENARD.

- Monsieur le Maire a donné lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil en date du 5 juin dernier. Après lecture, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Cécile DESFRICHES.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE :

- Désignation des membres appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T) :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle unique et ses communes membres disposent d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges, appelée CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant des charges financières transférées des communes vers la Communauté de communes à chaque nouveau transfert de compétences, elle est composée de membres des conseils municipaux et élit elle-même son Président et son Vice-Président.

Par délibération en date du 12 mai 2026, le conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle a fixé le nombre de représentant par commune au sein de cette commission à un titulaire et à un suppléant afin de permettre une représentation des communes en cas d'absence de leur membre titulaire.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner les représentants de la commune à siéger au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de nommer :

- Titulaire : Monsieur Frédéric HERBIN
- Suppléant : Madame Laure LEFEBVRE

- Fonds de concours 2026

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes a été retenue pour cette année.

Pour rappel, le dossier qui avait été déposé concerne la réalisation d'une mission complète de maîtrise d'œuvre avec une étude préliminaire de diagnostic sur l'église pour un montant H.T de 9 635,00 €.

La participation de la Communauté de Communes s'élève à 3 000,00 €.

Afin de percevoir ce fonds de concours, il est indispensable que cette mission soit réalisée avant mi-novembre et que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation proposée par la CDCLA.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à lancer la mission de maîtrise d'œuvre sur l'église et à signer la convention avec la CDCLA.

De plus, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une autre demande de subvention pour ce dossier avait également été déposée auprès de la D.E.T.R (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cependant celui-ci n'a pas été retenu car les études seules ne sont pas éligibles aux subventions. En revanche, si des travaux sont réalisés par la suite, le projet pourra faire l'objet d'une nouvelle demande auprès de la D.E.T.R.

II. SYGOM : MISE À DISPOSITION D'UN BROYEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le SYGOM propose de mettre à disposition des broyeurs pour favoriser le recyclage des déchets végétaux.

Afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, à titre gratuit, Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la convention proposée par le SYGOM et souligne les principales conditions et obligations de la commune :

- Remplir un formulaire de réservation
- Durée maximale du prêt : 3 jours consécutif
- Une formation à l'utilisation du broyeur sera obligatoirement dispensée par le SYGOM
- Mettre à la disposition des utilisateurs des équipements de protection individuelle adaptés (gants, lunettes...).
- Utiliser le matériel prêté avec soin.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité les conditions d'utilisation du broyeur et sa mise à disposition par le SYGOM et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention.

III. EMPRUNT

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les diverses propositions du Crédit Agricole concernant la réalisation d'un prêt bancaire afin de pouvoir réaliser les futurs projets d'investissement (étude église, relevage des tombes, cavurnes, isolation phonique de la salle des fêtes ...) :

- Prêt Moyen Long Terme d'un montant de 36 460,00 € sur des durées de 5 et 8 ans, taux fixe, échéances constantes trimestrielles, déblocage unique.
- Prêt Court Terme FCTVA d'un montant de 5 980,00 € sur une durée de 2 ans, taux fixe, intérêts trimestriels, déblocage unique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de contracter ces emprunts sur une durée de 5 et 2 ans et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents rattachés à ce dossier.

IV. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'inscrire au budget primitif l'emprunt voté précédemment et les dépenses liées à celui-ci :

- Dépense d'investissement : chap. 21 – articles à ventiler = + 42 440,00 €
- Recette d'investissement : chap. 16 – article 1641 = + 42 440,00 €

- Dépenses de fonctionnement : chap. 11 – article 60611 = - 510,00 €
- Dépense de fonctionnement : chap. 11 – article – 627 = + 110,00 € (frais de dossier emprunt)
- Dépense de fonctionnement : chap.66 – article 66111 = + 400,00 € (intérêts)

- Dépense de fonctionnement : chap. 11 – article 615221 = - 1 000,00 €
- Dépense de fonctionnement : chap. 11 – article 61521 = - 500,00 €
- Dépense de fonctionnement : chap. 023 – article 023 = + 1 500,00 €
- Dépense d'investissement : chap. 16 - article 1641 = + 1 500,00 € (capital)
- Recette d'investissement : chap. 021 – article 021 = + 1500,00 €

Après avoir étudié ces virements de crédits, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à signer ces décisions modificatives.

V. MATÉRIEL DE CANTINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Touffreville a mis en vente du matériel de cuisine (meuble de rangement, évier, chauffe-plat, friteuse, lave-vaisselle et réfrigérateur) et qu'il a été proposé à la commune de Lisors de racheter l'ensemble pour 850,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à procéder au rachat de ce matériel.

VI. REMBOURSEMENT ACHATS – S.S.M.T.L

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un routeur a été commandé via le compte INMAC-WSTORE de la commune afin qu'il puisse être installé à l'école de Ménesqueville.

Afin que le syndicat scolaire puisse rembourser cette dépense, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à titrer le montant de la facture, soit 31,68 €.

De plus, des places de cinéma ont été réglées par la commune au profit du syndicat.

Afin que le syndicat scolaire puisse rembourser cette dépense, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à titrer le montant de cette dépense, soit 69,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité et autorisent Monsieur le Maire à demander le remboursement de ces dépenses au syndicat.

VII. COMITÉ NATURA 2000 « FORÊT DE LYONS »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un titulaire et un suppléant afin de représenter la commune lors des comités de pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Lyons ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent :

- Titulaire : Monsieur Claude LATEUR
- Suppléant : Monsieur Dominique ELOY

VIII. ÉLU RÉFÉRENT FORÊT-BOIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un élu référent « forêt-bois » avec le soutien de la Région Normandie.

Pour information, même les communes ont des enjeux liés à la filière bois, à la biodiversité ou à la prévention des risques. La forêt impacte l'urbanisme, le paysage, l'économie locale, etc. Les élus font face à des décisions qui demandent des connaissances techniques et un accompagnement stratégique.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal désignent l'élu suivant :

- Madame Françoise BUFFARD.

QUESTIONS DIVERSES :

- Plan Intercommunal de Sauvegarde (P.I.C.S) : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Etat a confié aux intercommunalités la mise en place d'un plan intercommunal de sauvegarde. Ce document est destiné à coordonner les actions, à planifier l'aide aux communes en cas de crise majeure et ainsi renforcer l'entraide et la mobilisation des collectivités sur un même territoire. Un questionnaire communal doit être complété et renvoyé à la CDCLA pour la mise en place du P.I.C.S Lyons-Andelle.

- SIEGE27 : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal avoir inscrit au Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure, pour la programmation des travaux 2027, le passage des 69 ampoules restantes sur le réseau d'éclairage public en LED. Le syndicat étudiera cette demande avant la fin de l'année.

- Route départementale – grande rue : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un nouveau rendez-vous avec les services du Département aura lieu dans les prochains jours afin d'échanger sur différents sujets : travaux de réfection de la chaussée, sécurité des intersections et signalisation routière, installation de miroirs ...

- Ravine communale : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que des travaux sont en cours afin d'aménager et améliorer les écoulements qui traversent certaines propriétés privées. C'est le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Andelle (SYMA) qui assure la maîtrise d'ouvrage.

- Chemin des Plantards : Madame Laure LEFEBVRE, conseillère municipale, interpelle le conseil municipal sur l'état de ce chemin communal. Il est nécessaire que les haies et arbres des riverains soient entretenus. Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que plusieurs courriers ont déjà été envoyés aux propriétaires et qu'une nouvelle relance sera faite.

- Arrêt de bus - grande rue : Madame Françoise BUFFARD, conseillère municipale, interpelle le conseil municipal sur l'un des arrêts de bus situé grande rue qui ne contient aucun abri et souligne l'insécurité de celui-ci.

- Nettoyage des chemins communaux : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'organiser une journée nettoyage des chemins communaux à l'automne prochain. Plusieurs dates seront proposées à l'équipe municipale et les habitants seront conviés à participer à ce projet solidaire.

Clôture de la séance : 19H50